



Camps palestiniens au Liban : désarmement, droits et retour

Description

Nous traduisons aujourd'hui cette analyse parue sur Al-Shabaka, de Jaber Suleiman, chercheur indépendant et consultant dans le domaine des études sur les réfugiés, et Wesam Sabaaneh, réfugié palestinien, écrivain et militant, directeur exécutif de la Fondation Jafra.

Par Jaber Suleiman et Wesam Sabaaneh, le 12 novembre 2025



Introduction

Les responsables libanais ont repris leurs appels au désarmement des factions palestiniennes dans les camps de réfugiés, présentant cette mesure comme faisant partie des efforts visant à lutter contre les « armes illicites » et à renforcer la souveraineté de l'État. Cependant, pour de nombreux Palestiniens et observateurs régionaux, l'initiative de désarmement des camps de réfugiés constitue une tentative de rééquilibrer le paysage sécuritaire de la région. Elle ravive également les traumatismes collectifs liés aux précédentes campagnes de désarmement qui ont exposé les camps à des [massacres](#).

Le nouvel appel au désarmement intervient dans un contexte où se superposent plusieurs dynamiques locales et régionales qui influencent la politique : impasse politique interne et pression extérieure pour réprimer la résistance et [contenir le Hezbollah et d'autres acteurs armés](#) dans un contexte d'attaques israéliennes continues et d'occupation des fermes de Chebaa et de Ghajar dans le sud du Liban. Pour de nombreux observateurs, cela fait écho aux récentes

tentatives de lâ??Autorit  palestinienne (AP) de r affirmer son contr le sur [J nine](#), lâ??un des camps de r fugi s de Cisjordanie, sous le pr texte de Â« lâ??ordre public Â» ; une initiative qui a finalement rendu le camp vuln rable aux attaques isra liennes.

Dans ce contexte, Jaber Suleiman et Wesam Sabaaneh explorent les nouveaut s de la campagne actuelle de d sarmement, ce qu ?elle r v le sur la gouvernance des camps de r fugi s palestiniens au Liban et comment une approche fond e sur les droits pourrait tracer un avenir plus s r pour tous. Ensemble, ils d montrent que la question des r fugi s reste au c ur de la lutte palestinienne, plaidant pour un recentrage sur les droits juridiques comme seule voie durable vers la stabilit  au Liban et dans lâ??ensemble de la r gion.

L entretien ci-dessous est une version  dit e d ?une conversation plus longue qui s ?est tenue en ao t 2025 dans le cadre de notre programme Policy Lab. La discussion, disponible en arabe, [peut  tre visionn e dans son int gralit  ici](#).

Comment la politique de d sarmement s ?inscrit-elle dans les cadres juridiques et institutionnels r gissant la vie des Palestiniens au Liban ?

Jaber Suleiman

Pour comprendre le d bat sur les armes dans les camps, il faut d ?abord le replacer dans le [contexte juridique et institutionnel](#) plus large qui r git la situation des r fugi s palestiniens depuis des d cennies. Le Liban ne dispose d ?aucune l gislation sp cifique pour les r fugi s palestiniens. L galement, lâ?? tat libanais nous traite comme des  trangers, et parfois comme une cat gorie particuli re d ? trangers qui se voient [refuser des droits dont b n ficient m me d ?autres non-citoyens](#). Les Palestiniens ne peuvent pas poss der de biens immobiliers, sont soumis   des restrictions dans des dizaines de professions et sont exclus des prestations de s curit  sociale.

Cela cr e ce que je d cris depuis longtemps comme une discrimination institutionnalis e : un r seau d ?exclusions juridiques, administratives et sociales qui renforcent et reproduisent la marginalisation des r fugi s palestiniens. La [Direction g n rale des affaires des r fugi s palestiniens](#), cr  e en 1959, fonctionne essentiellement comme un registre civil, se limitant   enregistrer les naissances et les d c s et   d livrer des cartes d ?identit . Elle a  t  initialement cr  e pendant lâ?? re Shihabiste (1958-1970), qui s ?est  tendue du mandat du pr sident Fouad Shihab   celui de son successeur, une p riode marqu e par le renforcement du contr le s curitaire sur les camps palestiniens par les services de renseignement militaire libanais.

En 2005,   la suite du retrait des forces syriennes, le gouvernement libanais a cr   le [Comit  de dialogue libano-palestinien](#) (LPDC), qui op re sous lâ??autorit  du Premier ministre. Il s ?agit d ?un organe consultatif sans pouvoirs ex cutifs. Bien que son mandat principal consiste   traiter les questions sociales,  conomiques, juridiques et s curitaires dans les camps, notamment la gestion des armes   lâ??int rieur et   lâ??ext rieur des camps, la perspective s curitaire a domin  ses travaux, en particulier au cours de la p riode actuelle. Cela refl te lâ??orientation politique g n rale du Liban, qui consiste   consid rer la pr sence palestinienne avant tout comme une menace pour la s curit  plut t que comme une question de droits.

Les réfugiés palestiniens au Liban subissent depuis longtemps diverses formes de discrimination, notamment une marginalisation spatiale. L'État libanais considère les camps de réfugiés comme des zones d'insécurité et de criminalité, les entourant de postes de contrôle militaires et restreignant la liberté de mouvement de leurs habitants. À moins d'une réforme en profondeur de ce cadre, toute tentative de désarmement renforcera l'exclusion plutôt que l'État de droit.

Wesam Sabaaneh

En effet, la relation entre l'État libanais et les camps de réfugiés palestiniens est définie par une logique de sécurité plutôt que par une responsabilité sociale. Au Liban, l'agence chargée de s'occuper des réfugiés palestiniens [relève du ministère de l'Intérieur](#), alors qu'en Syrie, elle relève du ministère des Affaires sociales. Cette distinction montre bien que l'État libanais considère les camps comme des menaces potentielles et non comme des communautés ayant des droits.

En conséquence, les camps sont entourés de postes de contrôle et les résidents ont besoin d'un permis même pour apporter des matériaux de construction. Cet état de siège isole les réfugiés physiquement et psychologiquement. Il prive également les camps d'une application adéquate de la loi. L'armée libanaise n'entre pas dans les camps et la police n'a aucune juridiction, de sorte que la sécurité interne incombe aux comités populaires et aux factions.

L'accord [du Caire de 1969](#), signé en Égypte entre l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et l'armée libanaise sous les auspices de l'ancien président Gamal Abdel Nasser, reconnaissait officiellement le droit des Palestiniens à porter des armes dans le cadre de la lutte pour la libération et leur accordait une autonomie administrative limitée à l'intérieur des camps de réfugiés. Lorsque l'accord a été annulé en 1987, aucun autre cadre n'a été mis en place pour le remplacer. En conséquence, les camps sont accusés d'insécurité, mais les Palestiniens se voient refuser les outils juridiques nécessaires pour maintenir l'ordre.

De plus, il faut se demander quels types d'armes pourraient effectivement exister aujourd'hui dans un camp de réfugiés assiégé. Compte tenu de la sécurisation intense et du contrôle externe qui entourent ces camps, les armes qui y sont trouvées sont plus susceptibles d'être des armes légères que des armes lourdes.

Le débat ne devrait pas porter sur le désarmement, mais sur le renforcement de la sécurité par le biais de structures légitimes et responsables qui incluent la communauté. Le danger est que le désarmement devienne un slogan masquant le refus du Liban de traiter les droits civils et économiques des réfugiés. Sans ces droits, aucun désarmement ne permettra d'instaurer la stabilité.

Comment les acteurs palestiniens gèrent-ils le désarmement dans le cadre des efforts plus larges du Liban pour réaffirmer la souveraineté de l'État ?

Wesam Sabaaneh

La division interne palestinienne entre les factions traditionnelles de l'OLP, dirigées par le Fatah, et des mouvements de résistance tels que le Hamas et le Jihad islamique, continue de façonner la vie dans les camps libanais. En septembre 2023, la [bataille d'Ain al-Hilweh](#), marquée par de violents affrontements intra-palestiniens qui ont dévasté certaines parties du camp, a profondément traumatisé la communauté. En mai 2025, le [président Mahmoud Abbas s'est rendu au Liban](#) dans le cadre d'une initiative visant à « rétablir l'ordre », s'engageant publiquement à soutenir les efforts de désarmement des groupes armés dans les camps.

Cependant, cette annonce a été faite sans consultation des dirigeants locaux, des comités populaires ou de la société civile. De nombreux Palestiniens au Liban y ont vu un programme imposé destiné à apaiser les partenaires libanais et internationaux. Même au sein du Fatah, il y a eu une résistance : les commandants locaux craignaient d'être désignés comme boucs émissaires si la violence venait à reprendre.

En août 2025, à la suite de la visite d'Abbas, les membres du Fatah du camp de réfugiés de Burj al-Barajneh [ont remis](#) une petite quantité d'armes aux autorités libanaises. Cette remise n'était pas un désarmement collectif, mais la reddition de quelques fusils confisqués par des membres du Fatah. Néanmoins, cela a été perçu comme le début d'un processus national. En réalité, il s'agissait davantage d'une mise en scène politique que d'un véritable plan.

Pour les habitants des camps, la revendication principale reste celle des droits avant le désarmement : le droit de travailler, de posséder des biens, de vivre sans postes de contrôle. On ne peut pas demander à une communauté de renoncer à son seul moyen d'autoprotection tout en lui refusant toute forme de sécurité.

Jaber Suleiman

La stabilité ne peut être obtenue par la coercition, et la véritable souveraineté, qu'elle soit libanaise ou palestinienne, doit reposer sur le droit et l'égalité, et non sur la répression des groupes vulnérables. Les réfugiés palestiniens sont au Liban depuis plus de sept décennies. Le fait de leur refuser leurs droits n'a pas permis d'assurer la sécurité, mais a aggravé leurs difficultés quotidiennes et amplifié leur aliénation.

La politique du Liban à l'égard des camps de réfugiés palestiniens a oscillé entre répression, abandon et légère ouverture. Dans les années 1950, il y a eu une accommodation prudente ; dans les années 1960, une surveillance étroite ; dans les années 1970, une autonomie limitée dans le cadre de l'accord du Caire ; et après 1982, une répression brutale qui a culminé avec le massacre de Sabra et Chatila. Chaque phase a laissé une méfiance plus profonde entre l'État et la communauté des réfugiés.

Après l'accord de Taëf de 1989, qui a élargi l'ordre après-guerre au Liban, les Palestiniens ont été exclus de la conciliation nationale libanaise et une politique de négligence s'est installée. La création du LPDC en 2005, ainsi que de modestes changements dans le discours libanais et la pression des donateurs internationaux en faveur d'une approche plus

rationnelle et fondée sur les droits pour traiter les questions relatives aux réfugiés, n'ont toutefois pas apporté de changements significatifs sur le terrain.

Lorsque les responsables politiques parlent aujourd'hui de désarmement, ils s'appuient sur une longue tradition qui consiste à considérer les réfugiés comme un risque pour la sécurité intérieure plutôt que comme [une population ayant droit à une protection](#) internationale. Cette logique persiste même si la Constitution libanaise intègre déjà les pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme qui, s'ils étaient appliqués, garantiraient aux réfugiés le droit au travail, à l'éducation et à une vie digne.

Pour autant, il n'y a pas de contestation quant à la souveraineté de l'état libanais sur l'ensemble de son territoire, y compris les camps palestiniens. Le véritable test de la souveraineté d'un état réside dans sa capacité à appliquer la loi de manière équitable, et non dans le désarmement de réfugiés sans défense tout en laissant intacte une discrimination systémique.

Comment la dynamique régionale influence-t-elle le programme de désarmement, les conditions de vie des réfugiés palestiniens et les perspectives d'un droit au retour ?

Wesam Sabaaneh

Les camps de réfugiés palestiniens ont toujours constitué des environnements propices à la résistance dans toutes les régions géographiques. Ils servent également de [gardiens du droit au retour](#) et sont les symboles durables du déplacement des Palestiniens. Les réfugiés palestiniens restent fermement attachés à leur droit légitime de résister à l'occupation et de défendre leurs droits fondamentaux, au premier rang desquels figure le droit au retour, en particulier au Liban, compte tenu des conditions de vie difficiles dans les camps.

Après la chute du régime d'Assad et le déclin subséquent de ce qu'on appelle l'axe de la résistance, les camps au Liban et en Syrie sont devenus des obstacles importants [pour les États qui cherchent à normaliser leurs relations avec Israël](#). Par conséquent, l'administration américaine a approuvé le désarmement de ces camps comme une étape vers un projet colonial plus large visant à effacer la présence palestinienne de l'ensemble de la région.

Jaber Suleiman

Effectivement, le paysage régional actuel, marqué par l'[accélération de la normalisation avec le régime israélien](#), les projets de « corridors économiques » et les discussions sur un « Moyen-Orient post-conflit », cherche à liquider la question des réfugiés plutôt qu'à la résoudre. Le désarmement des camps de réfugiés sert cet objectif en les dépouillant de leur identité de lieux de lutte politique et de leur rôle symbolique en tant que dernière incarnation tangible du droit au retour.

Les mesures de désarmement ne sont pas nouvelles, mais la dynamique régionale a changé. En 1991, les factions palestiniennes ont remis les armes lourdes se trouvant dans les camps aux autorités libanaises afin de parvenir à un accord sur la question des réfugiés. En conséquence, l'armée libanaise a été déployée autour des camps de réfugiés dans le sud. Cependant, l'État a ensuite bloqué tout progrès significatif vers la résolution des problèmes plus larges auxquels sont confrontés les réfugiés palestiniens.

Ce qui est particulier aujourd'hui, c'est le [contexte régional](#). Le Liban subit des pressions pour renforcer le contrôle de ses frontières et s'aligner sur les programmes occidentaux et du Golfe qui visent à affaiblir les groupes de résistance armés, notamment le Hezbollah et les factions palestiniennes. Sous le prétexte de renforcer la « souveraineté libanaise » se cache une stratégie plus large des États-Unis et d'Israël visant à remodeler la région après le 7 octobre 2023, dans le but de pacifier les mouvements de résistance et de faire progresser encore davantage le programme de normalisation. Dans ce cadre, il devient plus facile pour l'État libanais de cibler le désarmement des camps palestiniens plutôt que d'affronter le Hezbollah, s'alignant ainsi sur les objectifs américains et signalant sa conformité aux attentes internationales.

Lorsque nous avons vu des fonctionnaires [confisquer des armes dans le camp de Burj al-Barajneh](#) devant les caméras, il s'agissait clairement d'un geste symbolique, comme mentionné précédemment, afin de montrer à Washington et à Paris que l'État libanais est « actif ». La conclusion politique à tirer ici est que les autorités libanaises utilisent le dossier palestinien comme un champ de bataille indirect pour servir des intérêts extérieurs. Cette instrumentalisation des réfugiés met en danger les Palestiniens et menace le fragile pluralisme du Liban.

Les groupes de la société civile palestinienne et libanaise doivent s'y opposer, tout en réaffirmant un cadre fondé sur les droits pour traiter la question des réfugiés palestiniens. Le Liban ne peut pas construire sa souveraineté sur l'exclusion d'une communauté qui vit sur son sol depuis soixante-quinze ans. La seule voie durable consiste à combler le fossé entre le droit national et les normes internationales en matière de réfugiés, en garantissant l'égalité devant la loi. Toute discussion sur le désarmement doit appuyer sur une approche globale des droits centrée sur la sécurité humaine, sans quoi elle risque de reproduire l'insécurité.

Traduction : JB pour l'Agence Média Palestine
Source : [Al-Shabaka](#)

date créée
2025/11/24